

Je voudrais être notaire

Par **CarylCalvin**, le **19/10/2013** à **15:13**

Bonjour,

Je voudrais être notaire, alors j'aimerais avoir des explications concernant le cursus (les matières, les examens...etc), je sais qu'il faut passer un Master 1 (Droit) puis un Master 2 (Droit Notariale) puis 2 ans de stage ou une voie plus professionnel où à la place de l'année du Master 2 des cours dispensé par un CFPN... Bref comment s'organise les cours lors de la licence puis lors du Master.

Ensuite, quel BAC est conseillé ? L, ES ou S ?

Enfin la situation du Notaire :

- Une fois le DSN en poche que faut-il faire pour être nommé par le Garde des Sceaux.
- Quel est le salaire du notaire nommé. Car les chiffres ne sont pas très précis par ce qu'il prennent en compte notaire stagiaire, associé et salarié.
- Le salaire moyen des autres statuts (salarié, associé, stagiaire...) ?
- Quel est le prix d'une étude ? Quel concours offre une étude ? car j'ai appris que il y avait un concours qui donner aux meilleurs un office !

Merci d'avance aux personnes qui vont répondre à mes questions ?

Par **Yn**, le **21/10/2013** à **12:04**

Salut,

Beaucoup de questions, alors :

Tu as tout d'abord un tronc commun pour le notariat, c'est-à-dire : L1 et L2 (communes à tous), L3 droit privé/droit civil et un M1 droit privé/droit civil/droit notarial selon les offres de ton université.

Ensuite, deux parcours, pour aboutir à la profession de notaire :

- La voie universitaire : M2 droit notarial (sélection très importante, un excellent dossier est requis) + 2 ans de stage avec des cours (2j/sem., 1sem/mois, ... selon les modalités)

- La voie professionnelle : elle vient d'être réformée, le concours n'existe plus. Il faut être titulaire d'un M2 (autre que notarial, évidemment), être accepté au CFPN (dossier + entretien), et trouver une étude pour un stage de 31 mois assortis de séminaires (personne ne connaît encore les modalités, la réforme débute en 2014 année civile).

Pour bac, on s'en fiche un peu. Fais selon tes préférences.

Les salaires sont très variables. Dans l'ancien système de la voie pro et la voie universitaire, un notaire-stagiaire gagne 1500 net la première année, 1700 net la seconde d'après la convention collective.

Depuis la réforme de la voie professionnelle, je peux pas te dire combien gagnera un notaire-stagiaire, je pense que les salaires seront identiques.

Pour la suite, c'est extrêmement variable selon la taille de l'étude, le chiffre d'affaire, l'ancienneté, etc. *Grosso modo*, un notaire salarié gagne entre 2000 et 3000 euros (mon estimation est large car les salaires sont plus élevés à Paris, notamment en raison du coût de la vie). Pour les associés, il est impossible de faire une moyenne, car toutes les études sont différentes.

Pour faire simple, les notaires ne sont pas malheureux, mais ne comptent pas leurs heures. Dis-toi que tu pars sur sur 9h-19h, voire plus généralement 9h-20h du lundi au vendredi.

Tu auras tout le temps de découvrir le monde au droit pendant tes quatre premières années. N'hésite pas si tu as des questions.

Par **CarylCalvin**, le **21/10/2013** à **12:35**

Merci pour toutes ses précisions, tu m'as beaucoup éclairé Yn. Mais tu n'as pas répondu à quelques unes de mes questions...

-Une fois le DSN en poche que faut-il faire pour être nommé par le Garde des Sceaux ?

- Quel est le salaire du notaire nommé.

- Quel est le prix d'une étude ? Quel concours offre une étude ? car j'ai appris que il y avait un concours qui donner aux meilleurs un office !

- J'ajoute une question : Combien d'années d'expérience faut-il pour acquérir une etude individuelle ou en tant qu'associé ou bien peut on le faire en sortant directement de l'université ?

Merci encore une fois pour tes réponses

Par **CarylCalvin**, le **26/10/2013** à **00:08**

???

Par **M. Babar**, le **26/10/2013** à **22:10**

Salut Caryl,

Je n'ai hélas pas les réponses à tes questions. Si je t'encourage à réaliser ton souhait, en l'occurrence être notaire, je préfère aussi te mettre en garde : le chemin est long et difficile. Tout d'abord je te conseille de faire tes années de licence, qui te conforteront ou non dans cette voie. Ensuite il faut savoir que le notariat attire beaucoup d'étudiants, mais est une voie très sélective, et de laquelle il est parfois dur de revenir.

Par ailleurs, et c'est là un avis tout personnel et ce faisant très polémique, je crois que les notaires forment une sorte de famille, pour ne pas dire une mafia. Pour avoir connu plusieurs personnes souhaitant devenir notaires et ayant été proches de le devenir, faire de bonnes études n'est pas toujours suffisant, et avoir un parent notaire est un vrai plus. J'avais d'ailleurs parlé de cet aspect très fermé à un notaire, qui s'était dit surpris, mais dont le père et le grand-père étaient également notaires.

Cela étant si le métier te plaît vraiment et si c'est que tu veux faire, je ne peux que t'inciter à te lancer :)

Par **CarylCalvin**, le **27/10/2013** à **10:12**

Salut, je sais que c'est difficile d'accès mais j'ai entendu que le système père-fils au niveau du notariat se perdaient, je repose mes questions en espérant que quelqu'un d'autre puisse y répondre...

- Une fois le DSN en poche que faut-il faire pour être nommé par le Garde des Sceaux ?
- Quel est le salaire du notaire nommé.
- Quel est le prix d'une étude ? Quel concours offre une étude ? car j'ai appris que il y avait un concours qui donner aux meilleurs un office !
- J'ajoute une question : Combien d'années d'expérience faut-il pour acquérir une étude individuelle ou en tant qu'associé ou bien peut on le faire en sortant directement de l'université ?

Par **Olivier**, le **27/10/2013** à **12:22**

Bonjour,

mon premier post depuis que j'ai abandonné juristudiant... petit pincement au coeur, heureux de vous revoir tous !

Pour répondre à tes questions :

- une fois le DSN ou le DAFN en poche, tu as l'obligation de suivre un stage de 12 jours préalable à ton installation (c'est gratuit et il n'y a pas d'examen). Ensuite pour être nommé, eh bien soit tu trouves une étude individuelle à racheter, soit tu trouves un notaire qui accepte

que tu entres comme associé dans son Etude, ou qui accepte de demander ta nomination en qualité de notaire salarié (en cette hypothèse tu n'as pas le droit d'avoir ta clientèle, et tu es rémunéré avec un salaire fixe avec éventuellement un intéressement au bénéfice....

- Pour le salaire tout dépend de ton travail, de l'emplacement de ton Etude, de comment tu la développes etc etc... Pour unitaire salarié cela dépend de la négociation que tu auras avec le notaire "en titre" de l'Etude.

- Pour le prix d'une Etude, c'est pareil tout dépend si tu rachètes des parts, une étude individuelle, à la campagne, à Paris etc etc...

- le concours aux offices créés te donne le droit de créer un Office dans une ville déterminée, c'est très difficile et tu partiras de zéro. Il y a en général un ou deux concours par an, et il est relativement voire très difficile...

- Pour l'expérience c'est encore une fois très variable...

Bref faut bosser, bosser, bosser et encore bosser, et espérer avoir la chance de trouver un notaire qui est prêt à te prendre "sous son aile" (pour te donner une idée j'ai 8 ans de notariat, je suis diplômé depuis 7 ans et je commence seulement à entrevoir la possibilité d'être nommé notaire salarié, sans pour autant avoir de date précise...

Bref c'est très très très dur si tu as pas un parent dans la profession, donc commence par bosser et tu découvriras le reste en son temps...

Bonne chance (et désolé d'être démoralisant...)

Par **CarylCalvin**, le **28/10/2013** à **09:41**

Ne t'inquiète pas je suis très... disont persévérant, merci pour toutes tes réponses à mes questions, mais je pense qu'il y doit y avoir tout de même une fourchette réalisable au niveau des salaires de notaire, parce que j'ai pas envie de faire 7 ans, même si j'adore le métier pour avoir le SMIC toute ma vie.

Et puis lors du concours, il ne doit pas y avoir beaucoup des tout frais sortis de la fac, donc si tu le fais toute suite dès la sortie tu pourrais avoir que des gens qui ont peut être oublié certaines loi ou texte que les new-notaire ont encore en tête !

J'essaye de voir le bon coté des choses, en restant optimiste on y arrive mieux !

Par **Ali.ne**, le **26/12/2015** à **21:46**

Bonjour à tous,

Je suis en étudiante en L3 Droit privé à la faculté de Nancy et j'aimerais devenir notaire. Pour des raisons personnelles je projette de changer de faculté l'année prochaine mais j'ai peur que cela me soit préjudiciable pour mon admission en M2, j'ai appris qu'il était préférable d'avoir fait sa licence et sa première année de master dans la fac dans laquelle on souhaite faire le M2. Est-ce réellement cela ?

Autre question, quelle fac choisir pour un bon master en notariat hormis les facs parisiennes ?

Merci par avance pour vos réponses,